

Amendes : Les Lidar « mitraillette » entrent en fonction !

Les autorités avaient annoncé leur intention d'utiliser de nouveaux radars Lidar dit « mitraillette », car capables de flasher plusieurs fois dans des situations complexes. Ce n'était pas du vent : ces appareils entrent en fonction dès à présent.



[David Leclercq](#) | Publié le 8 mars 2023 | Temps de lecture : 4 min



Les autorités l'avaient annoncé et elles l'ont fait : mettre en fonction **les nouveaux radars Lidar** dits « **mitraillette** ». C'est sur les routes du Brabant Wallon – plus précisément à Braine l'Alleud – que cette inauguration a eu lieu. Ces appareils sont déployés par la police locale et ils risquent de **faire des victimes**.

Comme pour les autres Lidar, ces **appareils** seront évidemment **itinérants** afin de surveiller plusieurs zones critiques et, forcément, de surprendre les automobilistes. Aujourd'hui, ce sont deux Lidar qui sont mis en service, mais ils seront rapidement rejoints par **quatre autres machines dès le printemps** a confirmé le fabricant, la société **SecuRoad**. Ces appareils sont assemblés dans la région de Charleroi, mais les **technologies** viennent de **Suisse** (ordinateur, logiciel, caméras et laser).

Publicité – continuez à lire ci-dessous
Douze machines infernales

Au total, ce sont douze Lidar qui sont attendus sur nos routes et qui vont **prendre le relais des anciennes versions**. Ils seront autant utilisés sur les autoroutes que par les zones de police locale. Le **parc de Lidar** a en outre toutes les chances de **s'élargir rapidement**, car Bruxelles et la Flandre ont aussi fait de nombreuses demandes, ce qui signifie que de nouvelles commandes vont être passées. Cela dit, les **premiers appareils** seront toutefois **réservés à la Wallonie**, client historique de la société SecuRoad rapporte Sud Presse.



Cette mise en fonction va **accroître** encore un peu plus la **pression** sur les **automobilistes**. Pour rappel, il est en effet impossible d'échapper à la vigilance de ce Lidar mitraillette, car le **temps de traitement** de chaque infraction est **divisé par quatre** ou cinq. Et ce n'est pas tout : la **résolution** des **photos** a été **doublée**, l'appareil peut **flasher jusqu'à 50% de plus loin** et jusqu'à 300 km/h (et même au-delà) et il est en outre capable de surveiller et de **flasher distinctement sur quatre voies** au lieu de trois, et ce même s'il s'agit du sens opposé à sa position.

Bref, on l'aura compris, les **nouveaux Lidar vont faire pleuvoir les amendes**. Et les automobilistes ne sont en outre pas au bout de leur peine, car une **nouvelle génération** de Lidar encore plus performante est déjà **en développement**. Actuellement, les nouvelles fonctionnalités restent top secret, mais on évoque une homologation de cet appareil dès l'été 2023...